

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, et Mmes Chiron, Kahane, Klisz, Puravet

Excusés : Mrs Pesson et Pernet

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Date de convocation : 21/11/2022

Date d'affichage : 21/11/2022

Délibération n°20221125_050

Objet : Créances éteintes

Au vu de la Procédure de Redressement Personnel, M. le Maire fait part d'un état de sommes que la SAS Roumeau doit à la commune : il s'agit de plusieurs mois de loyers sur le budget Commerces (7 800 €) et de charges pour 113,15 € sur le budget Commune.

Ce dernier demande, par conséquent, au Conseil Municipal, de bien vouloir constater l'irrecouvrabilité de la dette et l'admission de ces sommes en non valeurs (art. 6542).

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents accepte à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

